

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 13/03/2025

DEL-13032025-26

Date de convocation :
06/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Carlipa, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 40
- procurations: 8
- votants: 48

Date de publication :

PRESENTS : Jean-Luc ARTIGUES, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, , Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Philippe COMMELERAN, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Florian GRIMMONPRE, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA LAFFONT, Éric LANNES, Philippe LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Aurélien PASSEMAR, Gilles PORTES, Pascale RASTOUIL, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Serge CAZENAVE par Brice ASENSIO, Muriel DENUC GUICHET par Pascale RASTOUIL, Éric DU FAYET DE LA TOUR par Régis CALMON, Jean Henry FARNE par Christian LUCATO, Claudie FAUCON MEJEAN par Jérôme DARFEUILLE, Hélène MARTY par Philippe LANNES, Michel PUJOL par Serge SERRANO, Florence SCIAU par Estelle VILESPY.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Alain ROUQUET.

Secrétaire de séance : Aurélien PASSEMAR

OBJET : Projet de point multiservices dit du Poteau : acquisition de parcelle – conditions accessoires

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu les délibérations antérieures arrêtant la surface (9372 m²) et le prix du terrain (47099€) destiné à la réalisation d'un point multiservice auprès de Mme Véronique LEROY D'AUDERIC,

Certifié exécutoire pour avoir été :

- transmis au contrôle de légalité le:
- publié le:

Considérant la nécessité de formaliser les clauses accessoires relatives à cette acquisition,

Considérant que l'acte d'acquisition devra comporter des obligations spécifiques visant à encadrer l'usage du terrain et à respecter l'environnement du site,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

à l'unanimité des membres présents

CONFIRME l'acquisition du terrain conformément aux délibérations précédentes, en précisant les obligations suivantes :

- **Servitude réelle et perpétuelle** : l'acquéreur s'interdit d'affecter le bien acquis, à titre principal, accessoire ou connexe, aux activités suivantes : crèches, halte-garderie, école, cantine scolaire. Cette servitude bénéficiera aux biens cadastrés section B 532 et 378 et section A 9, 114 et 115.
- **Charge augmentative du prix** : la Communauté s'engage à réaliser à ses frais et selon les règles de l'art une haie vive plantée à cheval sur la limite divisoire entre la parcelle acquise et le surplus du terrain restant la propriété du vendeur. Cette haie devra constituer un brise-vue entre les deux fonds, avec une hauteur minimale de 2 mètres, montant estimé à 10 602 €.

AUTORISE le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette acquisition et à l'intégration des clauses accessoires mentionnées.

Pour extrait certifié conforme,

Aurélien PASSEMAR
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président

